20882 - Le rattrapage des prières ratées

question

Combien de rakaa faudrait-il accomplir pour rattraper une prière dont l'heure est dépassée? Certains disent que nous devons effectuer le même nombre de rakaa de la prière ratée. Ce que je fais en ce moment quand je n'ai pas de temps pour accomplir une prière avant la fin de son heure.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il n'est pas permis au musulman de retarder une prière par rapport à son heure en l'absence d'une excuse car Allah le Très-haut dit: La Salat demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés. (Coran, 4:103) Autrement dit à des heures fixes. L'excuse pouvant justifier le retardement de la prière se limite à l'oubli et au sommeil. Sous ce rapport, Anas ibn Malick a rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Celui qui oublie une prière ou dort à son heure, doit l'accomplir dès qu'il s'en souvient à titre expiatoire. (Rapporté par Mouslim, 684)

L'accomplissement d'un travail ou la poursuite d'études et d'autres occupations pareilles ne constituent pas une excuse justifiant le report de la prière. Allah a rendu hommage aux hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la Salat et de l'acquittement de la Zakat, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards. (Coran,24:37)

Deuxièmement, celui qui s'abstient de prier jusqu'à la sortie de l'heure commet un acte de désobéissance relevant des péchés majeurs. Il doit se repentir devant Allah le Très-haut et se résoudre à ne plus retarder la prière. Le rattrapage de celle-ci ne lui sert à rien s'il s'était abstenu de la faire à son heure sans excuse. Qu'il multiplie les prières surérogatoires dans l'espoir qu'elles

pallient aux manquements affectant les prières obligatoires.

Quant à celui qui retarde l'accomplissement de la prière pour cause excusable, comme le sommeil ou l'oubli, il doit faire la prière dès la disparition de l'excuse, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): Que celui qui oublie une prière l'accomplisse dès qu'il s'en souvient. Il n'a aucun acte expiatoire à faire en dehors de cela. (Rapporté par Mouslim) La prière rattrapée se fait comme la prière faite à son heure sans aucune modification.

Un hadith d'Abou Qatadah cité dans le Sahih de Mouslim (681) relatant le récit sur le sommeil du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons qui s'était prolongé jusqu'au lever du soleil… Abdou Qatadah y dit: Et puis Bilal fit l'appel à la prière et le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) accomplit deux rakaa avant d'accomplir la prière du matin comme il avait l'habitude de le faire chaque jour.

An-Nawawi commente: comme il avait l'habitude de le faire chaque jour. indique que la prière de rattrapage se fait comme la prière rattrapée. La règle à suivre en la matière selon les ulémas est que le rattrapage d'une acte cultuel reprend la modalité d'accomplissement de l'acte rattrapé.

Allah le Très-haut le sait mieux.